L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 16 JUIN 1875.

DUFOUR & RIVET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN, 16 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Pierce J. Spear, rue des Ursulines entre Dauphine et Burgundy, meubles.

Par Hofman, Marks & Co., au No 56 de la rue de Chartres, marchandises sèches, mercerie, ombrelles, bretelles, etc.

La guerre des chemins de fer.

Pour la masse du public, la politique de concurrence est certainement la bonne, généralement parlant, car c'est la concurrence qui met fin au monopole et qui le brise. L'industrie souffrirait beaucoup si elle était forcée de subir toujours le joug de ces grandes compagnies dont le mérite unique est d'avoir su réunir assez de capitaux pour exécuter des entreprises regardées longtemps comme impossibles, non faute de génie pour les concevoir, mais faute d'argent pour en payer les frais. Tout en condamnant le principe d'association quand il est appliqué de manière à constituer un trust industriel au profit de quelques uns, nous n'en devons pas moins lui rendre hommage, attendu qu'il favorise le progrès bien plus qu'il ne peut lui nuire. L'exploitation fructueuse d'un monopole ne reste pas toujours à l'état d'empire; elle appelle la concurrence par le spectacle même de sa fortune, et si on a trouvé, par l'association, des capitaux pour la créer et la mettre en œuvre, on trouvera encore plus facilement des capitaux pour élever une concurrence qui partagera, tout au moins, ses bénéfices.

C'est ainsi que le progrès s'est accompli dans l'humanité, de manière qu'on peut dire, avec raison, qu'il se compose de succès et de revers. La guerre qui a lieu aujourd'hui dans le nord met assez bien en évidence toutes ces vicissitudes. New York est certainement bien la grande, ville, la ville emporte des Etats Unis, mais son immense développement et son règne sur le commerce et l'industrie du pays n'empêchent pas nos autres villes de rêver pour elles un état pareil et d'y aspirer, et c'est quelquefois une chose comparativement et apparemment insignifiante qui détermine la lutte en lui donnant pour base et stimulant l'illusion même de la possibilité.

Qui aurait dit, par exemple, qu'actuellement du chemin de fer de Baltimore et Ohio, en reliant l'Ouest avec le littoral de l'Atlantique à une faible distance de New York, pourrait mettre en danger le commerce de cette dernière ville au point de lui faire faire des efforts pénibles et coûteux, même ruineux, non pour l'agrandir mais seulement pour la conserver? C'est pourtant ce qui arrive aujourd'hui, sans qu'on ose inférer de là qu'une concurrence limitée de chemins de fer suffira pour faire passer le sceptre commercial des mains des habitants de New York dans celles des habitants de Baltimore et intervertir les rôles que la grande et la pétrie ont joué jusqu'à présent dans le monde. La vérité est cependant que le chemin de fer de Baltimore et Ohio et ses ramifications embrassent une importance secondaire atteint de la rivalité une quantité considérable de fret et que pour obvier à ce détournement des opérations de chemins de fer de New York qui est du taire de libérales concessions aux compétiteurs de fret sur tous les points.

Mais on voit n'a pas mis fin à la lutte, qu'il a fait que l'activer et les concessions d'un côté ont appelé des concessions d'un autre; les compagnies de New York ne se lassent pas de réduire leurs prix de transport et les compagnies de Baltimore ne se lassent pas de réduire les leurs et chose étonnante, c'est New York qui a le dessous, c'est New York qui est menacé de désorganisation.

M. Garrett, président de la compagnie de Baltimore et Ohio, vient de faire un rapport flattueux sur l'avenir de cette ligne. La lecture de ce rapport suffit pour qu'on se rende compte de la rivalité qui s'est établie entre les deux lignes. Le rapport de M. Garrett est, en effet, un rapport de la compagnie qui est enlevé de ce qui paraît sur le marché. A supposer qu'il y ait, en compagnie de cette, dans ce rapport, cela ne prouve pas moins que le réseau du centre est à même de soutenir presque indéfiniment la concurrence, tandis que le réseau du nord est à peu près épuisé. Ce dernier pas assez dire le chemin de fer de l'Erie est en faillite et aussi le Canal de ce nom qui appartient à l'Etat.

Contrairement que le chemin de fer avait été obligé de baisser son tarif au point de faire tomber celui du Canal et que la navigation a cette saison, le chemin de fer a absorbé tout le fret et il n'en reste plus pour le canal de l'Etat, sur lequel par conséquent il n'y a plus navigation. Les gros bateaux et toutes sortes d'embarcations flottent en ce moment ainsi qu'à fois les hommes qu'ils emploient, et lorsque tout le fret est passé au chemin, puisque le transporte à meilleur marché et plus vite, les moins sont hors, tellement nuls que la gestion du chemin de fer en bénéficierait le passé dans les mains d'un receveur qui ne pourrait que dans ce cas des plus rigoureux, qu'il ne nomme et d'exécution de payer les dettes et de remettre la compagnie dans une meilleure position. S'il n'y réussit pas et le succès est fort incertain, il faudra en venir à la vente aux enchères publiques d'une des plus grandes lignes de chemin de fer aux Etats Unis, la plus ancienne et la plus fameuse, et ce qui traverse la région la plus peuplée de l'Union. Quant au canal, il est heureux qu'il appartienne à l'Etat qui peut attendre le retour des affaires, mais pour cette année, l'Etat non retirera pas la taxe que le canal voudrait s'il était propriété particulière.

Cette affaire nous amène naturellement à ce que M. Morgan veut entreprendre sur nos lacs en concurrence avec le chemin de fer de la Nile Orléans et Mobile. Ce chemin de fer est peu favorisé. Il n'a de voyageurs que dans la saison d'été. Ses recettes d'hiver sont comparativement faibles, et lorsqu'il lui faudra réparer ses ponts et remplacer ses poteaux dans les nombreuses parties d'eau on bayou qu'il traverse, il éprouvera de grandes difficultés. Pour comble d'embarras, voilà M. Morgan qui va le forcer à réduire de beaucoup son tarif. M. Morgan n'est pas homme à entreprendre une chose au hasard. Il a dû la calculer sous toutes ses faces, et s'il l'entreprend, c'est que ses calculs répondent à ses vues particulières. Nous n'admettons pas qu'il puisse commettre d'erreurs. M. Morgan a présidé toute sa vie aux services des steamers, c'est par là qu'il a commencé à jeter les fondements de son immense fortune. Ensuite, il est devenu actionnaire, puis propriétaire de chemins de fer. Il doit savoir à merveille toutes les chances qui lui sera à coup en organisant un service de bateaux à vapeur sur les lacs. Ce service n'est, a vrai dire, pour lui qu'une restauration. Il exploitait cette ligne de vapeurs par eau avant la construction du chemin de Mobile, et il sait tout ce qu'il peut donner. Il sait aussi tout ce qu'il peut y perdre avec une réduction forcée de tarif et certainement il y perdra. Il l'a attendu, et il s'y attend. Mais il ne prendra la ligne du chemin de fer pendant ce temps cette ligne n'avait que rarement pour faire quelques recettes, et l'été va lui être enlevé en ce sens que pour avoir des voyageurs il lui faudra diminuer son tarif au point d'annuler une bonne partie de ses recettes ordinaires. Pourquoi y tenir? C'est tout simplement, quand déjà aujourd'hui elle se trouve dans une position financière des plus difficiles.

Cela nous amène aussi à dire quelques mots du chemin projeté du Texas. Nous admettrons tant qu'on voudra l'utilité, même la nécessité de cette ligne; nous admettrons, certes, qu'elle ait des bonnes recettes et un activité de service, mais n'aura-t-elle pas à craindre la concurrence de M. Morgan, si elle ne s'arrange pas avec lui, et à supposer qu'elle s'arrange avec M. Morgan, que nous regardons comme le prochain propriétaire du chemin de Mobile, comment fera-t-elle pour s'arranger avec le chemin du Missouri à Marshall et à Dallas? Cette perspective est effrayante.

Nous avons vu le résultat de la guerre entre le chemin de fer de Baltimore et Ohio et le chemin de fer de l'Erie. Ce résultat a été la faillite pour ce dernier et une cessation complète d'affaires pour le canal de l'Erie. Si ces deux voies de transport, les deux plus anciennes de l'Union ont été jetées dans des circonstances si difficiles par un chemin de fer de nouvelle création et qui s'était annoncé avec peu d'éclat dans le monde industriel, on tremble à l'idée de la concurrence pour toute entreprise à venir et l'on se demande si jamais on retirera quelque chose de quelque entreprise de transport que ce soit.

On sent bien que cette guerre de chemins doit cesser pour que chaque partie y trouve une juste rémunération de ses travaux et un rendement honnête de ses finances; mais, tout en convenant de cette nécessité, si l'accord est impossible, vu le caractère angoissant des prétentions respectives, il faut bien s'attendre à une fin précipitée de l'un des compétiteurs, et dans ce cas c'est le public qui payera les frais de la guerre; car le survivant saura, par un tarif de sa façon, s'indemniser et au-delà des pertes qu'il aura subies.

On peut par des lois borner des tarifs en fixant le maximum, mais on ne peut, par des lois, imposer des bornes pour le minimum; on ne peut pas dire à une compagnie industrielle: "Je vous défends de transporter des voyageurs et du fret au dessous de tels prix," parce qu'on ne peut faire des lois contre ce qui paraît être l'avantage du public; de même qu'on ne peut faire des lois contre la concurrence, là où il n'existe pas de monopole de fondation. Au contraire, on doit la favoriser afin que le peuple en profite. Le conflit entre deux chemins de fer et un canal qui s'en trouve la victime, est un commencement d'antagonisme qui se produira, sans doute, en beaucoup de lieux sur la vaste étendue des Etats-Unis et la question est vraiment importante à étudier dans l'intérêt de tout le monde.

LA LOTERIE DE L'ETAT CONTRE LA LOTERIE DE LA VILLE.—On ne dira plus cela: la guerre est finie. Par l'organe de M. Chas T. Howard, la loterie de l'Etat s'est désistée formellement de ses poursuites, reconnaissant, sans doute, que le plan de primes imaginé pour servir et éteindre la dette municipale ne pouvait lui faire aucun tort. En effet, il n'y a rien dans ce plan qui puisse nuire à quelque loterie que ce soit. C'est ce que nous avions dit tout d'abord et jamais le procès ne nous avait paru sérieux. Ce qui est plus sérieux, c'est le procès des anciens consolidés et aussi le procès des waterworks, auxquels il faudra ajouter très probablement celui des bons des premiers chemins de fer et en dernier lieu l'action que pourront intenter les porteurs de bons de circulation pour quelques-unes des émissions de billets de ville, émissions qui furent approuvées par l'autorité militaire à l'époque de l'occupation fédérale.

LA REPRESENTATION DU CLUB DRAMATIQUE LOUISIANAIS.

Notre compte-rendu de la représentation de dimanche soir à l'Opéra devait paraître dans notre édition d'hier matin, mais une trop grande abondance de matières a causé forcément du retard que nous n'avons pu éviter.

Mieux vaut tard que jamais, cependant, dit un proverbe qui devrait être sage, puisque l'on prétend que les proverbes sont la sagesse des nations.

Le Club Dramatique Louisianais a voulu suivre l'exemple généreux donné par les clubs de même genre d'outre-Canal et rendre l'utile à l'agréable, en consacrant le représentation au bénéfice des familles malheureuses de la ville.

Rien de plus louable, et nous avons constaté avec bonheur que notre public franco-Louisianais, qui se pique de ne se laisser jamais distancer en générosité, avait répondu comme il le devait à l'appel qui lui a été fait.

Nous avons dû en plusieurs fois l'occasion de parler avec éloge des jeunes gens amateurs qui composent le Club Dramatique Louisianais, nous nous contenterons donc cette fois de les féliciter de l'heureuse idée qu'ils ont eue et du bien qu'ils ont fait.

Nous n'en dirons pas davantage, car une bonne action apporte avec elle sa récompense, assure-t-on.

Passons maintenant à la représentation.

La pièce choisie pour faire les frais de la soirée de dimanche, était comme nous l'avons annoncé "Don César de Bazan", le drame devenu populaire que tous nos lecteurs connaissent sans doute.

L'Opéra avait illuminé de bonne heure, et à sept heures du soir, la salle commençait à s'emplir.

Au lever du rideau, il avait une belle chambrée.

Les rôles avaient été distribués comme suit:

Charles II, roi d'Espagne:	MM. J. M. C.-y.
Don César de Bazan.....	J. L. B.-o.
Don José de Santarem.....	A. P. —
Le marquis de Montefur.....	P. A. G.-z.
Un capitaine.....	A. M. —
Un bateleur.....	R. M. —
Lunge.....	V. F. —
L'alcade royal.....	A. G. —

Mlle Eve Dableateen, Mmes Vézian et Desdet. Avaient bien voulu prêter leur gracieux concours aux membres du club et remplissaient respectivement le rôle de Maritana, de la marquise de Montéfior et du page Lazarille.

Nous n'avons pas besoin de dire que le spectacle a été apprécié par le public d'élite qui s'était donné rendez-vous diman che soir à l'Opéra.

Mme Vézian a été accueillie comme une vieille connaissance que l'on est toujours heureux de revoir, et nous ne lui ferons d'autre compliment que d'ajouter qu'elle a joué son rôle en véritable artiste qu'elle est.

Mlle Eve Dableateen avait entrepris un rôle difficile, parce qu'il exige une certaine puissance dramatique; mais disons tout de suite qu'elle a su triompher des difficultés et qu'elle a fait une Maritana charmante. Son succès a été aussi franc que légitime.

Les couplets qu'elle a chantés au troisième et au quatrième acte ont obtenu les honneurs du bis, et de nombreux bouquets tombant aux pieds de Mlle Dableateen ont dû lui prouver que sa voix douce et sympathique, ainsi que son jeu plein de naturel et sa prononciation correcte lui valent acquis de nombreux admirateurs.

Mme Desdet a fait un excellent Lazarille et a su donner du caractère à son rôle un peu effacé.

MM. B. et C., qui ont rempli respectivement le rôle de Don César et de Charles II ont aussi leur bonne part de succès, qu'ils se sont partagée en frères. Le Don César de M. B., n'a pas été irréprochable, mais M. B., a eu de beaux mouvements et a mérité réellement les applaudissements qui lui ont été prodigués.

Le Charles II de M. C., a pèché un peu par trop de vivacité dans les gestes, mais nous savons que ce rôle est difficile et inégal et nous n'en complimentons pas moins M. C., du succès légitime qu'il a obtenu.

Il va sans dire que nous connaissons parfaitement les noms de MM. B. et C., mais comme nous n'avons vu que leurs initiales sur le programme, nous croyons ne pas devoir soulever le voile de leur incognito.

Tous les autres rôles ont été remplis consciencieusement et, en somme la pièce a été bien réussie.

Nos compliments donc *en masse* à tous les amateurs du Club Dramatique Louisianais.

GRAND SUCCES.—Les beaux et bons meubles dont se compose le vaste stock de M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido s'écoulent rapidement, grâce au bon marché auquel les livre ce dernier qui liquide. L'assortiment de M. Hubbard est un des plus beaux et des plus complets de la Nouvelle-Orléans. Les touristes en villégiature trouveront chez lui tout ce qu'il leur faut pour meubler leurs cottages et dans des prix proportionnés à la dureté des temps.

M. GUSTAVE D'AQUIN.—Une lettre de Paris du 28 mai, reçue lundi passé, nous apprend que notre jeune compatriote, Gustave D'Aquin, dont nous avons annoncé la succès au conservatoire, vient d'être nommé première flûte au théâtre des Variétés. Ce n'est pas là un théâtre à grande musique; mais notre cher artiste n'en sera pas moins bien placé pour se faire connaître et apprécier. Nous croyons même qu'il aura là plus d'occasions de briller que s'il était confondu dans un nombreux orchestre où on ne permet les solos qu'aux musiciens qui ont déjà une réputation faite et établie. Il paraît que M. D'Aquin avait composé pour la fête des morceaux qu'il avait exécutés à merveille en divers lieux, et que n'est le succès de ces deux morceaux qui lui a valu la nomination qu'il vient de recevoir. Voilà, certes, un beau début, et nous sommes convaincu que les connaissances musicales de M. D'Aquin et son talent très remarquable d'exécution le pousseront beaucoup plus loin.

BILLET GAGNANT.—M. W. Jones, rue Prytanée, certifie qu'ayant acheté pour $2.50 au bureau de D. C. Johnston, 9 rue du Camp, le quart du billet No 8589 de la Loterie de la Louisiane, qui a gagné le second prix capital de $10,000 au tirage de samedi 12 juin 1875, le montant du dit quart de billet a été payé comptant et sur présentation au bureau de la compagnie.

AUTRE BILLET GAGNANT.—M. Thos. C. Portus, au coin des rues Troisième et Chestnut, certifie qu'ayant acheté pour la somme de $7 50, au bureau de D. C. Johnson, rue du Camp, No 9, les trois-quarts du billet No 8589 de la loterie de la Louisiane, qui a gagné le second prix capital de $10,000, au tirage dû samedi 12 juin 1875, le montant des trois-quarts du dit billet a été payé comptant et sur présentation au bureau de la compagnie.

GRANDE OCCASION.—La maison Danziger, toujours en alerte pour offrir de bons marchés, vient de découvrir pour les dames 2000 mouds qu'elle offre à 15 cents la pièce. Ces articles sont frais, avec de brillantes couleurs et valent bien 50 cents. La vente en sera certainement rapide. Les dames, qui ont besoin de faire de pareilles emplettes, devront se hâter si elles veulent avoir l'avantage du choix.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LE MYSTÈRE LOWE.

Il est prouvé qu'un meurtre n'était commis.

Enquête du coroner DeBlanc.

Les reporters en général, gens curieux s'il en est, n'aiment pas les mystères, ou du moins ils n'aiment que les mystères que l'on peut approfondir et ils mettent tout en œuvre pour en arriver là.

Depuis quelque temps ils avaient éprouvé de nombreuses déceptions de ce genre. A commencer par le meurtre du jeune Roux jusqu'à la disparition inexplicable et inexplicable du juge Mc Arthur, de la Cour Municipale du premier district.

On comprend donc que lorsque, grâce à l'assistance des *détectives*, et souvent sans leur aide, ils parviennent à soulever le coin du voile d'un mystère déclaré bien impénétrable, ils aient lieu de porter haut la tête et de se dire tout bas avec fierté que la société leur doit quelque chose.

Le reporter est le complément du *détective*, il lui facilite le travail et lui donne souvent des idées lumineuses en le mettant sur la trace d'un crime.

On peut dire que dans plus d'un cas le reporter est la tête qui conçoit et le *détective* le bras qui exécute.

Il est bien entendu que nous ne voulons pas enlever une parcelle de leur mérite aux lumiers de la police de sureté, car nous reconnaissons au contraire qu'il est presque toujours plus difficile de mettre à exécution une idée après qu'elle a été conçue que de la concevoir simplement sans avoir besoin d'agir.

Il y a plusieurs jours que toute la presse de la Nouvelle Orléans s'occupe du mystère qui entourait la mort de M. James Lowe dont le corps a été trouvé, comme nous avons eu occasion de le relater déjà, dans le vieux Bassin. Il y a de cela quelque temps.

Le coroner DeBlanc avait fait une première enquête, et faute de preuves au contraire le jury convoqué par lui avait dû prononcer un verdict de mort accidentelle.

On avait bien remarqué une protubérance au front du cadavre, comme si un coup avait été porté en cet endroit avec un instrument contondant, mais on avait expliqué cela en disant que lorsque le malheureux Lowe était tombé à l'eau, son front avait pu gêner un corps dur.

Ce qui confirmait surtout à faire croire à un accident, c'est que le malheureux Lowe avait une bague d'un certain prix à la main droite et avait conservé ses boutons de chemise et de manchettes.

Plus tard, et seulement après que la première enquête eut été faite, il a été constaté positivement que lorsque James Lowe était sorti de l'Hôtel St-James où il avait retenu une chambre, il avait sur sa personne une certaine somme d'argent et sa montre en or.

Or, comme on n'avait trouvé sur le corps ni argent ni montre, on a commencé dès lors à concevoir quelques soupçons, que nous avons exprimés nous-mêmes dans l'*Abeille*.

Plusieurs jours se sont écoulés ainsi, mais pendant ce temps, ni les *détectives* ni les reporters n'étaient restés inactifs. Les premiers flairant le crime, cherchaient avec ardeur quelque indice qui pût les mettre sur la voie, et les derniers étudiaient la question, la commentaient, s'évertuaient de trouver une idée à suggérer.

La lumière s'est faite enfin, et grâce à d'heureuses circonstances,—la Providence, que l'on appelle quelquefois le hasard, est toujours, quoiqu'on dise, pour beaucoup dans la découverte d'un crime,—la vérité dont on sait déjà une partie, va être bientôt connue en entier.

Les coupables,—car il est avéré qu'il y a eu crime,—sont déjà dénoncés et il faut espérer que la justice des hommes fera son œuvre en attendant la justice de Dieu.

M. James Lowe, dans la nuit du 5 de ce mois, a été dépouillé et précipité dans le canal Carondelet, près du pont de la rue Claiborne, par six hommes qui sont accusés d'avoir agi directement ou d'avoir aidé au meurtre et dont voici les noms: M. Gainnie, Wm. Moran, Fred. Miller, Auguste Christopher, Wm. Riley et Jas. Driscoe du meurtre de M. James Lowe.

Voici maintenant comment on a découvert la vérité:

Les agents Charles Bray et Dave Hennessee, deux jeunes gens nouvellement enrôlés par le chef du service de sûreté, mais qui ne sont considérés dans cette affaire non pas comme des conscrits mais comme des vétérans,—après avoir travaillé silencieusement et avoir obtenu des renseignements précieux, sont venus avertir le coroner DeBlanc, que la première enquête était moins qu'insuffisante et qu'il était nécessaire d'en faire une autre.

Nous devons cette justice au coroner De Blanc de déclarer qu'il ne s'est pas fait prier et qu'il s'est prêté de bonne grâce au désir des détectives. Trop souvent, hélas, les coroners sont portés à se croire infaillibles et refusent d'accorder une seconde enquête, en disant avec fatuité que c'est inutile puisqu'ils ont déjà examiné la question sous toutes ses faces.

Le coroner De Blanc n'est pas ainsi fait. C'est un fonctionnaire consciencieux qui comprend l'étendue de ses devoirs.

La seconde enquête a donc été commencée avant hier soir et s'est terminée hier soir. Le crime a été dévoilé et les accusés ont actuellement en état d'arrestation, en attendant un examen préliminaire devant la Cour municipale du second district.

Cinq témoins ont été entendus avant hier soir et trois hier soir, et si la culpabilité des six hommes que nous avons nommés n'a pas été précédemment établie d'une manière irréfutable, elle a été du moins suffisamment indiquée pour causer leur arrestation.

Nous voudrions pouvoir rendre justice au chef-d'œuvre des agents Bray et Hennessee, car c'est ainsi que nous appelons leur découverte, en donnant tous les témoignages et tous les détails de cette intéressante affaire. Malheureusement le temps et l'espace nous manquent pour cela, car s'il nous fallait suivre les détectives pas à pas, à mesure qu'ils s'avançaient vers la vérité, nous dépasserions l'*Abeille* ne nous suffirait pas pour cela.

Quant aux dépositions, le fond seul est intéressant et nous nous contenterons de les résumer aussi succinctement que possible pour ne pas fatiguer nos lecteurs.

Ou, plutôt, nous laisserons le travail des deux détectives, en donnant comme preuve les témoignages, quand il sera nécessaire.

Le point de départ a été une communication télégraphique du chef de police par le capitaine Lagier du lieu présumé, lui donnant avis qu'un homme se faisant appeler Mathew M. Gaulnie, avait été arrêté dans la nuit du 7 courant, accusé par un certain James Long d'assaut et tentative de vol d'une montre en or.

Le capitaine Lagier, ajoutait dans sa communication, que le James Long en question nourrissait un jeune homme dont le corps avait été trouvé dans le vieux bassin.

C'est alors que le capitaine Malone, chef de service de sûreté, a reçu l'ordre de lancer des détectives.

Le policier Ancarrow, qui a arrêté Mathew Gaulnie, alias Sanders, a déposé que se trouvant au coin des rues Dauphine et Bienville, mardi 8 juin, à une heure du matin, il avait entendu quelqu'un appeler au secours en criant au meurtre et au voleur.

Courant à l'endroit d'où partaient les cris, l'agent a vu deux hommes dont l'un cherchait à s'enfuir. Il a arrêté celui-là tout d'abord. L'autre s'avançait menaçant d'un pas chancelant, comme un homme ivre, a déclaré qu'il s'appelait James Long, qu'il demeurait à l'Hôtel St-James et que l'autre personnage lui avait volé sa montre.

Le policier a arrêté l'homme que l'on désignait comme étant un voleur, malgré ses protestations et la conduit à la station de police de la rue Hanson.

Il prétendait que James Long était hors de point d'avoir une hallucination. On.

Le dit Long semblait avoir été blessé au front, ses vêtements étaient souillés et tachés de boue et il n'avait pas de chapeau.

Après l'arrestation, celui que l'on appelait Long a suivi la rue Dauphine se dirigeant vers la rue du Canal, où, disait-il, il avait laissé son chapeau.

C'est sur cette donnée que les détectives se sont mis en campagne. Ils n'ont pas tardé à découvrir que James Long et Fitzfortune d'James Lowe n'était qu'une seule et même personne.

Le montre volée a été retrouvée en la possession d'un M. Jas. Durkan, qui a déclaré l'avoir achetée de trois hommes nommés Gainnie, Moran et Driscoe. Ces mêmes ont été identifiés par les amis du malheureux Lowe.

On a appris aussi par le policier McLaughlin, qu'il avait vu M. James Lowe, légèrement ivre, entrer dans le café situé au coin des rues Canal et Bienville tenu par M. Frederick Sovis, en compagnie de Matthew Gaulnie, Auguste Christopher, alias Santa Anna, Driscoe, Riley et Fred. Miller.

Dans son témoignage l'agent McLaughlin a déclaré que le *barkeeper* lui avait dit, en désignant les compagnons de Lowe: Ce sont des hommes suspects.

Le propriétaire du café a dit dans son témoignage que l'un des compagnons de Lowe lui avait demandé de servir à Lowe une boisson très enivrante, mais que voyant que celui-ci était déjà ivre, il a refusé péremptoirement.

Pour payer la consommation, Lowe a tiré un billet de cent piastres, mais l'a replacé dans la poche de son gilet après avoir trouvé de la monnaie fractionnelle. Il avait sa montre et sa chaîne.

Seul il était ivre, les autres hommes étaient sobres.

Ils sont sortis en prenant la rue du Bassin.

Le témoignage de l'agent Greiô est concordant en ce qui a trait au meurtre.

Il a déclaré que se trouvant à l'embouchure des rues Conti et Villeré dans la nuit de lundi, 7 courant, vers onze heures, il a été accosté par un homme, qui répondit à la description de Lowe, qui lui a demandé l'adresse d'une Mme Charlotte, en blanchisseuse.

Il a vu Lowe entrer dans une maison non loin de là et en sortir peu après. Deux hommes l'attendaient à une encoignure et ils sont partis ensemble.

Il est donc prouvé que le malheureux Lowe a été pendant toute la nuit en compagnie des hommes qui sont accusés de l'avoir dépouillé et assassiné.

La montre de la victime a été trouvée en la possession d'un homme qui l'avait achetée au rabais à trois des hommes accusés.

Le jury du coroner a donc rendu un verdict, accusant M. Gainnie, Wm. Moran, Fred. Miller, Auguste Christopher, Wm. Riley et Jas. Driscoe du meurtre de M. James Lowe.

Union des propriétaires fonciers dans le Huitième Ward.

Les propriétaires fonciers du huitième ward se sont réunis en nombre considérable pour former une "Union" qui a été constituée avec les officiers suivants:

Président, P. McRide; 1er vice-président, Jos. Marcou; 2me vice-président, J. Wappler; secrétaire, Jacob Blum; Geo. Schroth, assistant-secrétaire; Aug. Koepe, trésorier; délégués au comité central, George Schmitz et Auguste Stuart.

Le suicide de L. Bretagne.

On a trouvé hier matin, dans le fleuve, au pied de la rue Jourdaine le corps du malheureux L. Bretagne. Autour du corps un sac, renfermant une grosse pierre pesant environ cinquante livres, avait été noué, et cette circonstance ne permet plus de douter du suicide.

Gamins brûlés.

Les gavroches de nos jours sont terribles: à quinze ans ils ont généralement tous les vices des hommes vieux de quarante ans.

Ces petits messieurs fument la cigarette et boivent de l'absinthe à dix ans! Mais donc ils ne se hasardent à fumer des cigares à deux sous et demi et à se griser avec du whiskey frelaté et à quinze ans ils quittent les pipes et prennent l'absinthe comme de vieux grognards.

Bien-infortunés sont les parents de ces enfants-là.

Ce soir les petits drôles de cette sorte que l'on rencontre souvent aux endroits insultant les femmes et jetant des pierres aux passants isolés. Le surintendant Loan devrait débarrasser la ville de ces vauriens et profiter de chaque occasion pour augmenter le personnel des maisons de correction.

Avant hier après-midi, deux jeunes garçons, Morris Gillard et Victor Tessier, âgés respectivement de quinze et de quatorze ans, se sont pris de querelle, et comme les petits messieurs n'avaient aucune prétexte à offrir, ils ont décidé de vider leur différend par un duel au couteau.

Une première passe, et nous pouvons nous exprimer ainsi, le jeune Victor Tessier a reçu un coup au côté gauche de la poitrine, qui l'a mis hors de combat.

La blessure sans être précisément dangereuse est grave et le pauvre enfant étourdi a été transporté chez ses parents, No 320 rue St-Charles, où des soins empressés lui ont été prodigués.

Le jeune Morris Gillard a été arrêté et enfermé à la station de police du second precinct. On ferait peut-être mieux de lui administrer une de ces bonnes corrections qui sont si salutaires à la jeunesse turbulente et indocile.

Course aux Fair Grounds.

Nous avons oublié de mentionner une course en *sulkies*, (voitures légères à une place) qui a eu lieu avant-hier, lundi, aux Fair Grounds, entre la belle jument de M. H. Larousseau, "Jennie Day", et le cheval de M. Hugo Redwitz, qui porte le nom de "Bismarck".

La course était d'un mille et en trois manches. Les chevaux étaient conduits par les propriétaires en personne.

La première manche a été gagnée par une longueur et en une minute et quarante-huit secondes et demie, par le cheval Bismarck.

Mais la jument Jennie Day a remporté la victoire en gagnant la seconde manche par une, deux, trois longueurs, en une minute et quarante-neuf secondes et demi, et la troisième manche par une longueur, en une minute et quarante neuf secondes.

Le triomphe de "Jennie Day" a été salué par les applaudissements des spectateurs et par les vivats des amis de M. Larousseau.

Séance du Conseil Municipal.

Le Conseil s'est réuni hier à midi sous la présidence du maire Leeds.

Tous les administrateurs étaient présents.

M. Brown, administrateur du département des comptes publics a présenté son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances relatives à des règlements de comptes, qui ont été adoptées sans difficulté.

La séance a été peu importante.

L'ordonnance autorisant la ferme des *water-works* à de certaines conditions a été adoptée avec quelques amendements.

Une communication de M. Howard a été reçue, déclarant qu'il [illegible] d'une injonction contre le plan de loterie de M. Pinbury, et cette communication de M. Howard a été insérée dans les régistres.

Après quelques débats peu intéressants le Conseil s'est ajourné.

TEMPERATURE.—15 juin 1875.

Thermomètre de C. Dufilho, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.....	79	26
12 M.....	86	30
3 P. M.....	90	32
6 P. M.....	89	32

—La colonie tapissière de Paris est sur son départ en ce moment de la nouvelle de la disgrâce du général Mac-Mahon, grand-vizir de Bailly.

Aussi tout ce n'est plus aux vignes de la Loire, de soif et le lard. Cependant, Mac-Mahon [illegible] plus [illegible] fraîches ses [illegible] qui [illegible] de 20 à 30 millions. Il y a donc cette révolution de palais, et [illegible] tout-coup, ce que [illegible] pas actuellement—un détail curieux et bien criminel.

M. Kératry a démontré au service de [illegible] qu'il est de "perle pipe", c'est-à-dire de grand porte-pipe. Or cette dignité est rapportée, comme [illegible] de [illegible] chez nous.

Le grand porte-pipe sert de haute situation, le service de la pipe du roi, et, en même temps, l'intimité [illegible] de son corps, et, qui sait? le [illegible] de la Sûreté?

Compagnie d'Assurance Maritime
DE
Marchands de la Ville-Orléans,
[illegible]

Payez vos Licences.
On les délivre à très bas prix
—CHEZ—
J. BRETTE,
14 — rue St. Charles, — 14
[illegible]

Bazar de la Nouvelle-Orléans.
CASPAR LUSSE,
[illegible]

Avis aux contribuables de la ville.
[illegible]

Dr. ALFRED MERCIER,
[illegible]

Propriété à vendre et à louer
A LOUER,
[illegible]

A Vendre,
[illegible]

Chez
DANZIGER,
No 1073, de la rue de Chartres, entre Bourgogne et Rampart.
—ET—
Nos 1235 et 1236, de la rue Royale, entre St-Philippe.
2000 CRAVATES POUR DAMES SE VENDANT 10 CENTS.
UN GRAND SACRIFICE!
DANZIGER & CO.
[illegible]

To let, from the 1st of july 1875,
A BAKERY ESTABLISHMENT situated at No 1 [illegible] street and the Claiborne street, [illegible] conditions apply to
[illegible]

GRAND SACRIFICE
De pianos de seconde main.
POUR faire place, j'offre un grand assortiment de pianos [illegible] à des prix [illegible] pendant [illegible] jours. [illegible]
[illegible]

Le Bureau de Prêts,
No 17 RUE BARONNE, en face du Greenwald Hall
Avis est par le présent donné à ceux qui [illegible]
[illegible]

Demande de Maîtresse.
[illegible]

Compagnie d'Assurance Maritime
DE
Marchands de la Ville-Orléans.
[illegible]

Hôtel de la Louisiane.
[illegible]

Hôtel Français de Bienvenue de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]

Compagnie d'Assurance Générale
[illegible]

Banque de la Louisiane.
[illegible]

Banque des commissaires de la dette consolidée.
HOTEL DE VILLE.
[illegible]

Le Louisiana Benevolent Life Steak Insurance Co. de la Ville-Orléans.
[illegible]

THEOPHILE DUBOIS,
Gantier en Marchandises.
[illegible]

Le Dr. Roberts,
[illegible]

SOURCES DE BLADON.
[illegible]

VOICI LE MOMENT!
VETEMENTS
à des prix encore réduits.
Le plus vaste stock d'articles finis et de modes les plus récentes offert aux chiffres réduits suivants.
[illegible]

J. W. PETTY
Rue [illegible]

SEULEMENT 50 cts!
[illegible]

Pharmacie E. Delérv,
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]

Restaurants, Hôtels, &c.
HOTEL SHADY GROVE
à BILOXI, (Mississippi.)
Mr. URBAIN RANSAU a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il vient de rouvrir ce vaste et confortable hôtel, et qu'il recevra avec plaisir tous ceux qui voudront passer leur temps à Biloxi, ou y chercher un confortable hôtel.
[illegible]

HOTEL DE L'EUROPE,
à Biloxi.
[illegible]

OUVERTURE DU
RESTAURANT et HOTEL
De Joseph Pastean,
A EST-PASCAGOULA, MISS.
[illegible]

M. LION,
[illegible]

JOS. DAVID,
[illegible]

LE MAGASIN ROUGE!
[illegible]

LÉON GODCHAUX,
[illegible]

Commercial Restaurant,
[illegible]

WM. GERMAIN & AUGUSTE,
[illegible]

J. A. LACROIX,
[illegible]